

Cogénération de Planoise - Bilan financier des travaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans ses séances des 4 octobre et 13 décembre 1993, le Conseil Municipal autorisait le Maire à lancer les appels d'offres et à signer le contrat de prêt pour la réalisation de la cogénération à la chaufferie de Planoise.

Le coût d'objectif initial était de 25 351 000 F HT. Bien que l'ensemble des décomptes généraux définitifs des travaux ne soit pas encore établi, les marchés et avenants permettent de dresser le bilan suivant :

- maîtrise d'oeuvre	1 990 685,00 F
- indemnité candidats non retenus	100 000,00 F
- annonce BOAMP	1 505,00 F
- contrôle technique	36 000,00 F
- contrôle performances	144 000,00 F
- lot n° 1 - Turbine	10 720 600,00 F
- lot n° 2 - Electricité supervision	3 856 001,13 F
- lot n° 3 - Récupération de chaleur	2 637 023,50 F
- lot n° 4 - Génie civil	1 796 726,30 F
- lot n° 5 - Centrale groupes électrogènes	2 834 302,00 F
- branchement moyenne tension	117 000,00 F
- branchement gaz 25 bars	1 189 596,00 F

Total HT	25 423 438,93 F

Le coût d'objectif a donc été pratiquement respecté (écart de + 0,3 %). Le complément du financement assuré à hauteur de 25 360 000 F HT, a été inscrit au budget primitif 1995.

Mme BULTOT : Notre objectif est de démontrer la faisabilité tant écologique qu'économique de ce projet dit d'énergie alternative. Donc effectivement, le coût d'objectif initial a été respecté parce que sur 25 423 438 F, nous avons seulement un écart de 0,3 %, c'est donc fort intéressant.

Par ailleurs, au niveau du fonctionnement, la recette d'une année est d'environ 6 500 KF qui permettront notamment le remboursement de l'annuité d'emprunt qui est de 4 500 KF, donc l'objectif est respecté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan.